

SPPEF

Société Pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France

Groupe de travail Cimetières, mémoire des lieux

Note sur la mise au point d'une AVAP (Aire de mise en Valeur de l'Architecture et du Patrimoine) à partir d'une ZPPAUP (Zone de Protection du Patrimoine Architectural Urbanistique et Paysager)

La ZPPAUP est un moyen réglementaire pour garder le caractère du cimetière tout en continuant à l'utiliser. La ZPPAUP est aussi une méthode permettant que toutes les parties : commune, administrations, associations soient impliquées dans l'élaboration et dans l'application de cette convention.

Les ZPPAUP sont remplacées par des AVAP. Cela ne change pas grand' chose en ce qui concerne les cimetières (car un des objectifs de l'AVAP est de faire prendre en charge les problèmes d'isolation thermique), mais ce sera l'occasion de recadrer l'ensemble des problèmes dans leur globalité.

Il se trouve que Mulhouse a élaboré une ZPPAUP pour le cimetière historique uniquement. Cette expérience nous permet d'indiquer quelques pistes de recherche pour les AVAP consacrées aux cimetières

Prenons donc le cas du cimetière de Mulhouse

Il fut dessiné par Jean-Baptiste Schacre, architecte voyer de la ville de Mulhouse (c'est lui qui avait construit le temple protestant St Etienne, l'église catholique St Etienne, et la synagogue).

Ce cimetière a une composition et une cohérence assez exceptionnelles car, lors de sa mise en place, il y eut transfert depuis le cimetière du parc Salvator situé au centre de Mulhouse, des dalles du début du XIX^e siècle, ce qui a permis une composition de départ cohérente entre : les tombes, le décor néoclassique et les plantations, le long des grandes allées.

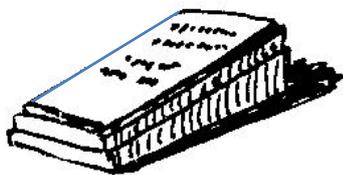
Types de tombes : Stèles arrondies - Stèles néoclassiques - Stèles néogothiques - Colonnes brisées - obélisques - Dalles horizontales - Urnes - Chapelles en forme de temple romain ou néoclassique.

Certaines tombes évoquent la mémoire de personnalités de tout premier ordre pour l'histoire du développement industriel aux 18^{ème} et 19^{ème} siècles, on peut citer : Jacques Koechlin, Maire et Député de Mulhouse, Nicolas Koechlin créateur du chemin de fer Mulhouse-Thann, Isaac Schlumberger premier président de la Sté Industrielle de Mulhouse, Emile Hubner, ingénieur et inventeur de machines textiles et dont la tombe est l'œuvre du sculpteur Bartholdi...

Ce cimetière a reçu les tombes des Mulhousiens qui, au siècle dernier, ont fait de leur ville un centre industriel important. Il est ainsi « l'interface » des musées industriels de Mulhouse

Il convient donc de lui garder son caractère tout en continuant, bien entendu, à l'utiliser comme cimetière.

On rencontre en majorité :



Des dalles horizontales



Des stèles arrondies

Sur un certain nombre de zones définies sur le plan joint, **la ZPPAUP prévoit de s'en tenir aux formes architecturales anciennes, et aux matériaux suivants :**

Seuls les matériaux naturels, dans la liste qui suit pourront être autorisés :

Les pierres calcaires de couleur claire, non polies, les grès des Vosges, le marbre blanc, les basaltes, la lave de Volvic, les granits de couleur ocre, gris, ou rose clair. Sont interdits tous les matériaux reconstitués type granito, les matériaux de teinte trop sombre ou présentant un trop fort contraste de couleur dans leur texture.

Leur traitement de surface est très important :

les pierres sédimentaires , métamorphiques et éruptives présenteront un traitement de surface en taille adoucie ou layée. L'aspect poli est interdit. Les granits seront bouchardés ou layés. Les angles du monument (l'ensemble des arêtes), présenteront un traitement similaire.

Quelques pistes

- 1) Le zonage est très important, seules les zones historiques ont besoin d'un règlement sévère
- 2) Il faut traiter un cimetière un peu comme un village dont les maisons sont dissemblables mais se composent entre elles serrées les unes contre les autres ; elles créent « un tissu urbain »
Dans le cas présent, au lieu de maisons, ce sont des tombes et il faut garder « un tissu »
- 3) Il faut faire une liste des tombes intéressantes par leur aspect, leur typologie et les personnalités qui ont marqué l'histoire de l'agglomération cette liste Il faudra essayer de garder ces tombes qui représentent l'histoire de la ville. Il faut aussi qu'on puisse compléter cette liste au fur et à mesure des découvertes.

Pour engager une AVAP, il faut un rapport de présentation et un règlement.

1. Rapport de présentation.

C'est une étude historique pour sensibiliser le lecteur à l'histoire et à l'intérêt du cimetière.

On ajoutera des éléments sur la typologie des tombes et sur les personnalités rencontrées.

On y mettra également les objectifs qu'on se donne pour la mise en valeur du cimetière.

2. Règlement.

Il est important que l'AVAP soit élaborée lors de réunion de concertations où seront présents, autour du chargé d'étude :

- Le maire ou son adjoint
- Le service d'urbanisme de la ville
- Le conservateur du cimetière
- Le DRAC et l'ABF
- La ou les associations locales

et que cette instance se réunisse par la suite à intervalles réguliers pour mener à bien les objectifs de restauration et de mise en valeur

PROJET de RÈGLEMENT de l'AVAP

La ZPPAUP du cimetière se répartit en deux zones matérialisées sur un plan joint :

- Une zone historique A, dans laquelle les prescriptions ci-dessous sont exigées
- Une zone B, dans laquelle on signalera les tombes intéressantes . et dans laquelle une certaine discrétion doit être observée à proximité de la zone A.

Le service du cimetière examinera la conformité des projets présentés avec les prescriptions ci-dessus indiquées. et ne transmettra à l' ABF que les projets qui ne lui semblent pas conformes à ces prescriptions. En fait ceci n'est pas réglementaire, mais c'est vers cette solution qu'il faut tendre

Pour l'entretien, la notice élaborée par un groupe de travail sous l'égide du LRMH est incontournable

Dans une première période de mise au point, assez courte, tous les projets seront vus par le groupe de travail, ce qui permettra de bien s'entendre sur les objectifs.

Je possède1 exemplaire de la ZPPAUP de Mulhouse, il fait une centaine de pages